

DIRECTIVE 2600-034

TITRE :	Directive relative aux règles de prêt, aux tarifs des services et aux frais de retard dans les bibliothèques		
ADOPTION :	Comité de direction	Résolution :	CD-2008-01-29-14
ENTRÉE EN VIGUEUR :	29 janvier 2008		

TABLE DES MATIÈRES

1.	OBJECTIFS.....	1
2.	DÉFINITIONS.....	1
3.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	2
4.	RESPONSABILITÉ	2
5.	ENTRÉE EN VIGUEUR	2
	TABLEAU I : Règles générales de prêt sauf à la Bibliothèque de droit	3
	TABLEAU II : Règles de prêt à la Bibliothèque de droit.....	5
	TABLEAU III : Tarifs des services et frais de retard.....	6

1. OBJECTIFS

La présente directive est complémentaire au *Règlement sur les bibliothèques* (Règlement 2575-015). Elle définit les règles de prêt, les tarifs des différents services offerts ainsi que les frais de retard pour les prêts et les sanctions en cas de perte de documents (voir tableaux I, II et III). La directive s'applique aux bibliothèques placées sous la juridiction du Service des bibliothèques.

2. DÉFINITIONS

2.1 Service des bibliothèques : l'ensemble composé de la Direction et des unités placées sous sa juridiction, notamment la Bibliothèque de droit et publications gouvernementales, la Bibliothèque de musique, la Bibliothèque des sciences et de génie, la Bibliothèque des sciences humaines et la Cartothèque situées sur le Campus principal de Sherbrooke, la Bibliothèque des sciences de la santé située sur le Campus de la santé de Sherbrooke et les services documentaires du Carrefour de l'information du Campus de Longueuil.

2.2 Bibliothèques : unités placées sous la juridiction du Service des bibliothèques.

2.3 Documents : toutes les publications que le Service des bibliothèques destine à la consultation ou au prêt, notamment les monographies, les périodiques, les cartes, les photographies aériennes, les microformes, les disquettes, les vidéos, les diapositives, les cédéroms, les DVD et les partitions musicales.

2.4 Usagère ou usager : toute personne qui utilise les installations, services ou collections des bibliothèques.

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les règles de prêt (tableaux I et II ci-joints) s'appliquent selon les différentes catégories d'usagères et usagers comme définies dans le *Règlement sur les bibliothèques*.

Les usagères et usagers internes peuvent emprunter un maximum de 30 documents.

Les documents suivants sont pour consultation sur place seulement : l'année courante de périodiques, les monographies en référence, les normes, les livres rares, les microformes, les cartes anciennes et les anciennes éditions de carte.

4. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction responsable du Service des bibliothèques assume la responsabilité de la diffusion, de l'application et de la mise à jour de la présente directive.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente directive entre en vigueur au moment de son adoption par le comité de direction.

TABLEAU I : Règles générales de prêt sauf à la Bibliothèque de droit

	Monographies et partitions	Documents audiovisuels	Périodiques années antérieures	Documents à la réserve
Étudiantes et étudiants 1^{er} cycle (incluant l'Université du troisième âge)	20 documents 21 jours 10 renouvellements	10 documents 21 jours 5 renouvellements	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Étudiantes et étudiants 2^e et 3^e cycles	20 documents 21 jours 10 renouvellements	10 documents 21 jours 5 renouvellements	10 documents 7 jours 5 renouvellements	Consultation de trois heures sur place
Membres du personnel de l'Université de Sherbrooke	20 documents 21 jours 10 renouvellements	10 documents 21 jours 5 renouvellements	10 documents 7 jours 5 renouvellements	Consultation de trois heures sur place
Détentrices et détenteurs de cartes CREPUQ 1^{er} cycle	3 documents 14 jours Aucun renouvellement	Pas de consultation sur place ni de prêt pour respecter les licences	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Détentrices et détenteurs de cartes CREPUQ 2^e et 3^e cycles et personnel enseignant	20 documents 21 jours 10 renouvellements	Pas de consultation sur place ni de prêt pour respecter les licences	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Détentrices et détenteurs de cartes CREPUQ Programmes conjoints 1^{er} cycle	20 documents 21 jours 10 renouvellements	10 documents 21 jours 5 renouvellements	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Détentrices et détenteurs de cartes CREPUQ Programmes conjoints 2^e et 3^e cycles	20 documents 21 jours 10 renouvellements	10 documents 21 jours 5 renouvellements	10 documents 7 jours 5 renouvellements	Consultation de trois heures sur place
Usagères et usagers externes <ul style="list-style-type: none"> • Diplômées et diplômés • Retraitées et retraités ▪ Conjointes ou conjoints des membres du personnel ▪ Personnel du CHUS ▪ Invitées et invités ▪ Membres lecteurs payants 	20 documents 21 jours 10 renouvellements	Pas de consultation sur place ni de prêt pour respecter les licences	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Clientèle du Pôle universitaire de Sherbrooke	4 documents 21 jours 5 renouvellements Pas de réservation	Pas de consultation sur place ni de prêt pour respecter les licences	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place

TABLEAU I : Règles générales de prêt sauf à la Bibliothèque de droit (suite)

	Disques	Cartes	Photos aériennes	Données géospatiales sur cédérom
Étudiantes et étudiants 1^{er} cycle (incluant l'Université du troisième âge)	6 documents 21 jours 1 renouvellement	10 documents 14 jours 10 renouvellements	50 documents 14 jours 10 renouvellements	20 documents 48 heures 10 renouvellements
Étudiantes et étudiants 2^e et 3^e cycles	6 documents 21 jours 1 renouvellement	10 documents 14 jours 10 renouvellements	50 documents 14 jours 10 renouvellements	20 documents 48 heures 10 renouvellements
Membres du personnel de l'Université de Sherbrooke	6 documents 21 jours 1 renouvellement	10 documents 14 jours 10 renouvellements	50 documents 14 jours 10 renouvellements	20 documents 48 heures 10 renouvellements
Détentrices et détenteurs de cartes CREPUQ 1^{er} cycle	6 documents 21 jours 1 renouvellement	10 documents 14 jours 10 renouvellements	50 documents 14 jours 10 renouvellements	Pas de consultation sur place ou de prêt
Détentrices et détenteurs de cartes CREPUQ 2^e et 3^e cycles et personnel enseignant	6 documents 21 jours 1 renouvellement	10 documents 14 jours 10 renouvellements	50 documents 14 jours 10 renouvellements	Pas de consultation sur place ou de prêt
Détentrices et détenteurs de cartes CREPUQ Programmes conjoints 1^{er} cycle	6 documents 21 jours 1 renouvellement	10 documents 14 jours 10 renouvellements	50 documents 14 jours 10 renouvellements	Pas de consultation sur place ou de prêt
Détentrices et détenteurs de cartes CREPUQ Programmes conjoints 2^e et 3^e cycles	6 documents 21 jours 1 renouvellement	10 documents 14 jours 10 renouvellements	50 documents 14 jours 10 renouvellements	Pas de consultation sur place ou de prêt
Usagères et usagers externes <ul style="list-style-type: none"> • Diplômées et diplômés • Retraitées et retraités ▪ Conjointes ou conjoints des membres du personnel ▪ Personnel du CHUS ▪ Invitées et invités ▪ Membres lecteurs payants 	Consultation sur place	10 documents 14 jours 10 renouvellements	Consultation sur place	Pas de consultation sur place ou de prêt
Clientèle du Pôle universitaire de Sherbrooke	Consultation sur place	Consultation sur place	Consultation sur place	Pas de consultation sur place ou de prêt

TABLEAU II : Règles de prêt à la Bibliothèque de droit¹

	Monographies	Documents audiovisuels	Périodiques années antérieures	Périodiques année courante (les 12 derniers mois)	Documents à la réserve
Étudiantes et étudiants 1^{er} cycle (incluant l'Université du troisième âge)	3 documents 3 jours 5 renouvellements	Consultation sur place	Consultation sur place	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Étudiantes et étudiants 2^e cycle	10 documents 21 jours 10 renouvellement	10 documents 21 jours 5 renouvellements	3 documents 7 jours Pas de renouvellement	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Membres du personnel de l'Université de Sherbrooke et étudiantes et étudiants du 3^e cycle	20 documents 21 jours 10 renouvellements	10 documents 21 jours 5 renouvellements	10 documents 7 jours 5 renouvellements	3 documents 3 jours Pas de renouvellement	Consultation de trois heures sur place
Détentrices et détenteurs de cartes CRÉPUQ 1^{er} cycle	3 documents 3 jours 5 renouvellements	Pas de consultation sur place ni de prêt pour respecter les licences	Consultation sur place	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Détentrices et détenteurs de cartes CRÉPUQ 2^e et 3^e cycles et personnel enseignant	10 documents 21 jours 10 renouvellement	Pas de consultation sur place ni de prêt pour respecter les licences	Consultation sur place	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Détentrices et détenteurs de cartes CRÉPUQ Programmes conjoints 1^{er} cycle	3 documents 3 jours 5 renouvellements	Consultation sur place	Consultation sur place	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Détentrices et détenteurs de cartes CRÉPUQ Programmes conjoints 2^e et 3^e cycles	10 documents 21 jours 10 renouvellements	Consultation sur place	Consultation sur place	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Usagères et usagers externes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diplômées et diplômés ▪ Retraitées et retraités ▪ Conjointes et conjoints des membres du personnel ▪ Personnel du CHUS ▪ Invitées et invités ▪ Membres lecteurs payants 	Consultation sur place	Pas de consultation sur place ni de prêt pour respecter les licences	Consultation sur place	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place
Clientèle du Pôle universitaire de Sherbrooke	Consultation sur place	Pas de consultation sur place ni de prêt pour respecter les licences	Consultation sur place	Consultation sur place	Consultation de trois heures sur place

¹ Pour les publications gouvernementales, les règles du Tableau I s'appliquent.

TABLEAU III : Tarifs des services et frais de retard

	Carte de bibliothèque	Prêt entre campus (PEC)	Prêt hors campus (PHC)	Source de l'ICIST	Prêt entre bibliothèques (PEB) Emprunt	Frais de retard Prêt régulier	Frais de retard Prêt de nuit (3)
Étudiantes et étudiants de tous les cycles Membres du personnel Détentrices et détenteurs de carte CREPUQ des programmes conjoints	Gratuit	Gratuit pour les monographies 1 \$ par article dans le cas de photocopies	1 \$ par monographie 1 \$ par article dans le cas de photocopies	Gratuit	2 \$ par document obtenu	0,50 \$ par jour de retard et par document (2), à l'exception des prêts à la clientèle étudiante du 1 ^{er} cycle en droit pour lesquels des frais de 0,10 \$ par heure de retard et par document sont perçus	0,50 \$ par heure de retard et par document
Usagères et usagers externes							
Diplômées et diplômés de l'Université	Gratuit	Service non offert	Service non offert	Service non offert	12 \$ + frais demandés par l'institution prêteuse (1)	0,50 \$ par jour de retard et par document (2)	Service non offert
Retraitées et retraités de l'Université	Gratuit	Service non offert	Service non offert	Service non offert	2 \$ par document obtenu	0,50 \$ par jour de retard et par document (2)	Service non offert
Conjointes ou conjoints des membres du personnel	Gratuit	Service non offert	Service non offert	Service non offert	12 \$ + frais demandés par l'institution prêteuse (1)	0,50 \$ par jour de retard et par document (2)	Service non offert
Personnel du CHUS	Gratuit	Service non offert	Service non offert	Service non offert	Couvert par l'entente de service avec le CHUS	0,50 \$ par jour de retard et par document (2)	Service non offert
Clientèle du Pôle universitaire de Sherbrooke	Gratuit	Service non offert	Service non offert	Service non offert	Service non offert	0,50 \$ par jour de retard et par document (2)	Service non offert
Membres lecteurs payants	Abonnement 12 mois : 25 \$	Service non offert	Service non offert	Service non offert	12 \$ + frais demandés par l'institution prêteuse (1)	0,50 \$ par jour de retard et par document (2)	Service non offert
Détentrices, détenteurs d'une carte CREPUQ, CAUL/CBUA, COU/OCUL, COPUL	Gratuit	Service non offert	Service non offert	Service non offert	Service non offert	0,50 \$ par jour de retard et par document (2)	Service non offert

- (1) Le service de PEB peut être offert à cette clientèle qu'à la condition qu'aucun accès à un autre service documentaire ne lui soit disponible.
- (2) Après 40 jours de retard, le document est déclaré perdu. Il est facturé comme suit : 20 \$ de frais de retard + coût réel du document + 25 \$ de frais de traitement et 10 \$ de frais administratifs.
- (3) Un document ayant fait l'objet d'un prêt de nuit dans l'heure précédant la fermeture doit être retourné le lendemain dans l'heure qui suit l'ouverture de la bibliothèque.